MRC DU-HAUT-SAINT-LAURENT

TERRITOIRES D'INTÉRÊT ET ZONES DE CONTRAINTES

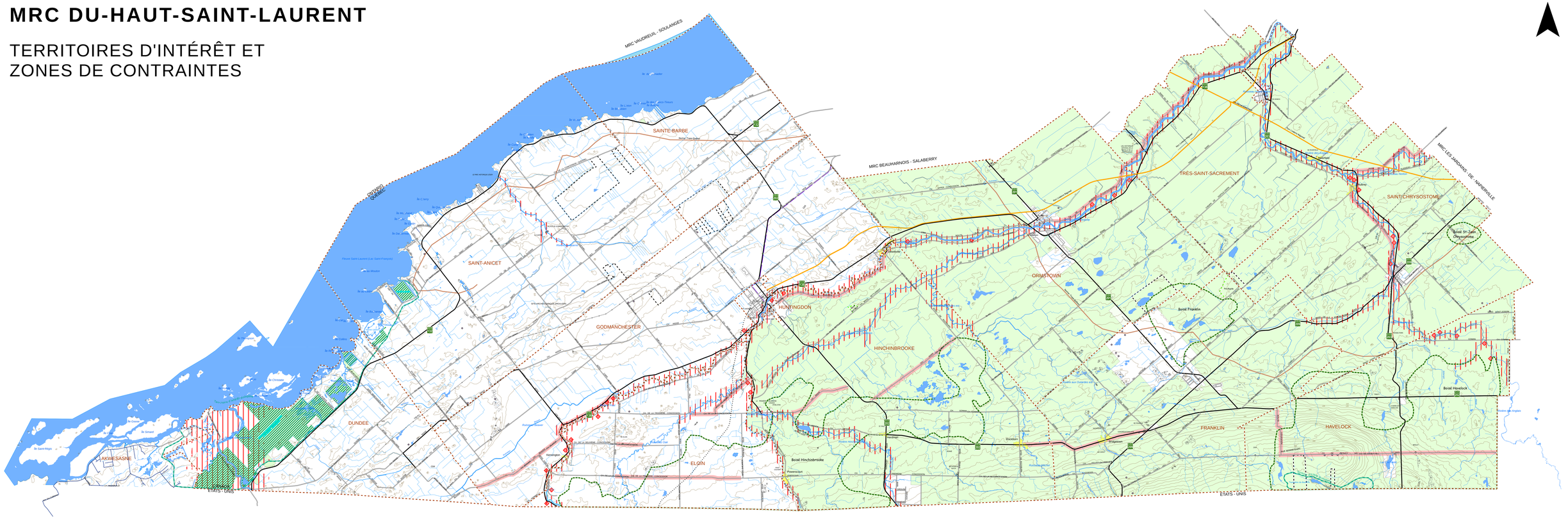

SOURCES

Gouvernement du Québec
Photocartothèque québécoise
Ministère des Ressources naturelles

Base de donnée topographique BDTQ
1:20 000, MTM NAD 83, 1993
Déclinaison magnétique moyenne approximative de 15° ouest
Nomenclature géographique : Commission de toponymie

Fichier de compilation cadastrales
1:20 000, MTM NAD 83, 1977

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles décret 1989 et mise à jour des inclusions et exclusions

Aménagiste : Céline Lebel
Cartographe : Roland Doust
Alek Garidjy
Esperanza La Rotta

Échelle: 1/50 000

0 1 000 2 000 3 000 4 000 Mètres

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

AMENDEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
260-2012	26 nov. 2012	31 janvier 2013
270-2014	14 mai 2014	21 juillet 2014
272-2014	14 mai 2014	21 juillet 2014

RÉALISÉ PAR LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT

TERRITOIRE D'INTÉRÊT

- MARAIS
- RÉSERVE ÉCOLOGIQUE
- RÉSERVE NATIONAL DE FAUNE
- AIRES DE CONCENTRATION DU CERF DE VIRGINIE
- AIRE DE REPRODUCTION DE SALMONIDES
- HAMEAU
- LIEU HISTORIQUE
- ESTHÉTIQUE

CULTURE
(CIRCUIT DES ÉGLISES PROTESTANTES)

- ANGLICANE
- AUTRES CONFESSION
- PRESBYTÉRIENNE
- UNIE

ZONES DE CONTRAINTES

- EMBACLE
- SITE DE PNEUS
- ANCIEN DÉPOTOIR
- ZONE D'INONDATION
- USINE D'ÉPURATION
- E S — SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
- M S — SITE DE DÉPOT DE MATÉRIAUX SECS

ZONE AGRICOLE

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLE

VOIES DE CIRCULATION

- RÉSEAU PROVINCIAL
- RÉSEAU MUNICIPAL
- VOIE FERRÉE
- SENTIER DE MOTONEIGE
- EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE

RÉSEAUX MAJEURS

TÉLÉCOMMUNICATION

- TOUR À MICRO-ONDES
- ANTENNE DIFFUSION
- CENTRALE TÉLÉPHONIQUE

ÉLECTRICITÉ

- LIGNE ÉLECTRIQUE
- POSTE DE DISTRIBUTION

CÂBLODISTRIBUTION

- ANTENNE RÉCEPTRICE

GAZODUC

- GAZ NATUREL

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

APPROUVÉ PAR

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Décembre, 2000
Mise à jour, octobre 2014

Annexe 3
PLAN 2 DE 2